

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AOÛT 2019

Province de Québec
Municipalité de Saint-Thomas

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 12 août 2019 à 19h30 à la Mairie située au 1240, route 158 à Saint-Thomas à laquelle sont présents M. Marc Corriveau, Maire, les conseillères et les conseillers suivants : Mmes Agnès Derouin, Geneviève Henry et Marie Ouellette, MM. André Champagne et Jacques Robitaille.

Était absent : M. Maurice Marchand, dont l'absence était motivée.

Les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

La séance est ouverte à 19h30 par M. Marc Corriveau, Maire, et Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité, qui assiste à la séance et dresse le procès-verbal.

RÉSOLUTION No 265-2019

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2019

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2019 tel qu'il a été présenté.

RÉSOLUTION No 266-2019

APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par M. Jacques Robitaille, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les comptes payés de juillet 2019 tel que rapportés dans le journal des déboursés en date du 31 juillet 2019, d'approuver les comptes payés par Accès D Affaires de juillet 2019 tel que rapportés sur la liste des prélèvements effectués en date du 31 juillet 2019 et les comptes à payer de juillet 2019 tel que rapportés sur la liste des comptes fournisseurs en date du 31 juillet 2019 et définis comme suit :

- Comptes payés en date du 31 juillet 2019 du chèque # 12 813 au chèque # 12 836 pour un montant total de 42 014.36\$
- Comptes payés en juillet 2019 par Accès D Affaires au montant de 14 937.31\$
- Comptes à payer de juillet 2019 du chèque # 12 837 au chèque # 12 920 pour un montant total de 960 891.10\$

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que les crédits nécessaires sont disponibles.

PÉRIODE DE QUESTIONS (Aucune)

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AOÛT 2019

RÉSOLUTION No 267-2019

DOSSIER – MME JOANIE WRIGHT

Attendu que la Municipalité de Saint-Thomas met fin à la période de probation de Mme Joanie Wright au poste de directrice du service de l'urbanisme et de l'environnement ;

Attendu la fin de probation de Mme Joanie Wright au poste de directrice du service de l'urbanisme et de l'environnement, la permanence ne sera pas accordée à Mme Wright ;

Attendu que Mme Joanie Wright n'est plus à l'emploi de la Municipalité de Saint-Thomas ;

Il est proposé par Mme Agnès Derouin, appuyé par M. André Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers de congédier Mme Joanie Wright. Selon l'article 82 de la Loi sur les normes du travail, il est stipulé que l'avis est d'une semaine si le salarié justifie de moins d'un an de service continu.

RÉSOLUTION No 268-2019

FORMATION D'URGENCE-QUÉBEC – RELATION DE PRESSE – SÉCURITÉ CIVILE

Il est proposé par Mme Geneviève Henry, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise M. Marc Corriveau, Maire, et Mme Danielle Lambert, directrice-générale et secrétaire-trésorière, à assister à la journée de Formation d'Urgence-Québec – Relation de presse, qui aura lieu le 23 septembre 2019, à Saint-Charles-Borromée. Les frais de déplacement seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

RÉSOLUTION No 269-2019

CONSTAT D'INFRACTION – CNESST

Attendu que la Municipalité de Saint-Thomas a reçu un constat d'infraction de la CNESST daté du 30 juillet 2019 ;

Attendu que ledit constat relève des travaux au Centre Communautaire situé au 941, rue Principale à Saint-Thomas ;

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Geneviève Henry et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière, à plaider « Non coupable » au constat d'infraction de la CNESST, à répondre à la Commission par une lettre explicative et à défendre la position de la Municipalité. Au besoin, M. Marc Corriveau, Maire, est aussi mandaté au dossier.

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AOÛT 2019

RÉSOLUTION No 270-2019

MANDAT POUR RENCONTRER ET ENGAGER UNE PERSONNE AU POSTE DE « DIRECTEUR DU SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT »

Attendu que le poste de directeur du service de l'urbanisme et de l'environnement doit être comblé ;

Attendu que la période estivale est un temps où les demandes de permis, d'informations et autres sont élevées ;

Attendu que la Municipalité de Saint-Thomas doit donner le service en urbanisme et en environnement aux citoyens ;

Attendu qu'il serait approprié de pouvoir communiquer, rencontrer et engager une personne au poste de « Directeur du service de l'urbanisme et de l'environnement » ;

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas mandate Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière, à communiquer, à rencontrer et à engager une personne pour combler le poste d'une façon temporaire afin de remédier à la situation le plus rapidement possible. En plus, Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière, est autorisée à procéder à l'affichage du poste de « Directeur du service de l'urbanisme et de l'environnement ».

RÉSOLUTION No 271-2019

PARTAGE DES COÛTS POUR LE NETTOYAGE DU CANAL DE DÉRIVATION POUR L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE – FACTURE 4FR00548

Il est proposé par M. Jacques Robitaille, appuyé par Mme Agnès Derouin et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas paie le montant de 889,26\$ pour le nettoyage du canal de dérivation pour l'approvisionnement en eau potable (facture #4FR00548) à la Ville de Joliette.

RÉSOLUTION No 272-2019

DEMANDE DE SOUMISSIONS AUPRÈS DE DEUX (2) FOURNISSEURS POUR LE SEL À DÉGLAÇAGE – HIVER 2019-2020

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas demande deux (2) soumissions auprès de Sel Frigon inc. et Mines Seleine pour le sel à déglacage saison 2019-2020.

RÉSOLUTION No 273-2019

DOSSIER(S) À ACHEMINER CHEZ LE PROCUREUR DE LA MUNICIPALITÉ POUR COLLECTION DE TAXES MUNICIPALES

Il est proposé par Mme Geneviève Henry, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AOÛT 2019

de Saint-Thomas achemine auprès de Me Pierre-Édouard Asselin le(s) dossier(s) dont les taxes 2017 sont impayées afin d'en faire la collection.

RÉSOLUTION No 274-2019

ACCEPTER L'OFFRE DE SERVICE DE GROUPE CONSEIL CARINGSHIP INC. – LAC-À-L'ÉPAULE 2019

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte l'offre de service datée du 5 juillet 2019 de M. Michel Ouellet, du Groupe conseil Caringship Inc., au montant forfaitaire de 3 420.51\$ taxes incluses, pour les 1^{er} et 2 novembre 2019.

RÉSOLUTION No 275-2019

RÉSERVATION DE L'HÉBERGEMENT – LAC-À-L'ÉPAULE 2019

Il est proposé par M. Jacques Robitaille, appuyé par Mme Geneviève Henry et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas procède à la réservation à L'Auberge Du Vieux Moulin à Ste-Émélie-de-l'Énergie, pour les 1^{er} et 2 novembre 2019, selon les tarifs reçus le 3 juillet 2019, soit 185\$ par personne en occupation twin ou 225\$ par personne en occupation simple, des frais de location de salle seront facturés ainsi que les taxes et le service de 12,50\$ par personne.

RÉSOLUTION No 276-2019

COLLOQUE DE LA ZONE LANAUDIÈRE DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Agnès Derouin et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière, à assister au colloque de la zone Lanaudière de l'association des directeurs municipaux du Québec, qui aura lieu au Domaine des Cerfs à Chertsey, le 19 septembre 2019. Les frais d'inscription d'un montant de 175.00\$ seront défrayés par la Municipalité et les frais de déplacement seront remboursés sur présentation des pièces justificatives.

RÉSOLUTION No 277-2019

FORMATION ADMQ – AMP ET JURISPRUDENCE

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par Mme Geneviève Henry et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière, à assister à une formation de l'ADMQ qui aura lieu le 6 novembre 2019 à Saint-Jean-de-Matha. Les sujets traités durant cette formation sont : l'AMP et la gestion des appels d'offres municipaux et la Jurisprudence récente en gestion municipale. Les frais d'inscription de 316.00\$ seront payés par la Municipalité et les frais de déplacement seront remboursés sur présentation des pièces justificatives.

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AOÛT 2019

RÉSOLUTION No 278-2019

RENOUVELLEMENT – CHAMBRE DE COMMERCE DU GRAND JOLIETTE

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas renouvelle l'adhésion annuelle à la Chambre de Commerce du Grand Joliette au montant de 175,00\$ plus taxes et délègue M. Marc Corriveau, Maire, et Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière, à assister aux activités de la Chambre de commerce du Grand Joliette qui seront pertinentes pour la Municipalité.

RÉSOLUTION No 279-2019

MANDAT À DONNER À QUALINET ET À CONSTRUCTION DENIS ET GHYSLAINE GAGNON INC.

Il est proposé par M. Jacques Robitaille, appuyé par M. André Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière, à accepter les soumissions de Qualinet et de Construction Denis et Ghyslaine Gagnon Inc., qui auront pour but de faire les travaux correctifs et nécessaires suite à l'infiltration d'eau du 12 juillet 2019 au Centre Communautaire. Qualinet et Construction Denis et Ghyslaine Gagnon Inc. devront, avant les travaux, obtenir les autorisations nécessaires et faire les travaux selon les règles de l'art.

RÉSOLUTION No 280-2019

DÉPENSES DE RÉNOVATION – BIBLIOTHÈQUE

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par Mme Agnès Derouin et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte les dépenses suivantes pour les rénovations à bibliothèque, à savoir :

- Landry Inc. – ameublement (comptoir d'accueil et armoire de rangement) 2 768.00\$ + taxes
- Omnisol ou autre compagnie – Recouvrement de plancher Maximum de 17 087.00\$ + taxes
- Conteneur (2 levées du conteneur au terrain des loisirs) +/- 150.00\$
- Bertrand Ayotte – peinture 5 087.64\$ + taxes
- Déménagement Selon la soumission déposée
- Divers (fauteuil, TV coin ados, tables, support...) +/- 2 500.00\$.

Les factures seront payées par le surplus libre non affecté.

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AOÛT 2019

RÉSOLUTION No 281-2019

DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS – CREUSER UN FOSSÉ

Considérant la demande de M. Daniel Forget, citoyen de Saint-Thomas, concernant l'écoulement dans le fossé le long de la Route 158 ;

Considérant qu'il y a un mauvais écoulement dans le fossé le long de la route 158, à partir du Sanctuaire Notre-Dame-de-la-Paix (Calvaire Harnois) jusqu'en face du 2081, Route 158 ;

En conséquences, il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas demande au Ministère des Transports du Québec (MTQ) d'intervenir et de faire les travaux requis pour permettre un meilleur écoulement dans le fossé.

RÉSOLUTION No 282-2019

FACTURE À PAYER À PAVAGE JD INC. – DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 3 ET ACCEPTATION DÉFINITIVE DES TRAVAUX – RÉFECTION DE LA RUE MONIQUE

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas paie le décompte progressif no 3 au montant de 7 767.92\$ taxes incluses à Pavage JD Inc. à titre de décompte progressif no 3 pour la réfection de la rue Monique tel que recommandé par la firme Parallèle 54 Expert-Conseil. Ce paiement représente la libération de la retenue contractuelle de garantie de 5% suite à l'acceptation finale des travaux de réfection de la rue Monique. Cette facture sera payée par le fonds carrières et sablières (Fonds – Réfection et entretien de certaines voies publiques).

RÉSOLUTION No 283-2019

AFEAS – DEMANDE D'UTILISATION DE SALLE AU CENTRE COMMUNAUTAIRE POUR L'ANNÉE 2019-2020

Attendu que l'AFEAS Saint-Thomas a fait une demande écrite, datée du 5 juin 2019, pour l'utilisation de salle au Centre Communautaire pour l'année 2019-2020 ;

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Agnès Derouin et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise le service des loisirs à libérer une salle au Centre Communautaire aux dates demandées par l'AFEAS Saint-Thomas.

Tout changement ou ajout à ces dates pour des activités au Centre Communautaire pourront être faits directement auprès du service des loisirs, avec l'accord de la direction du service des loisirs, pourvu que les demandes soient en lien direct avec la mission de l'association. La Municipalité se laisse le droit de refuser des demandes selon l'activité.

L'organisme devra remettre le local dans le même état qu'il lui est prêté.

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AOÛT 2019

RÉSOLUTION No 284-2019

FORUM LANAUDOIS DES CAMPS

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par Mme Geneviève Henry et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise le service des loisirs à participer au premier forum Lanaudois des camps, qui aura lieu le 16 octobre 2019, au Centre de Plein air l'Étincelle situé à St-Alphonse-Rodriguez. Les frais d'inscription de 30\$ par personne seront payés par la Municipalité et les frais de déplacement seront remboursés sur présentation des pièces justificatives.

RÉSOLUTION No 285-2019

SEMAINE DE LA SÉCURITÉ 2019

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas participe à la Semaine de la sécurité du 9 au 13 septembre 2019. Ainsi, la Municipalité accueillera l'animation clé en main organisée par la MRC de Joliette et assurera la présence d'un employé municipal pour soutenir la mise en place le 9 septembre 2019 de 7 h à 9 h. Le lieu privilégié sera à la traverse piétonnière devant l'école.

RÉSOLUTION No 286-2019

FÊTE DE LA RENTRÉE DU 13 SEPTEMBRE 2019

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par Mme Geneviève Henry et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accorde un budget supplémentaire de 2 000.00\$ pour la fête de la rentrée du 13 septembre 2019.

REMBOURSEMENT DES ACTIVITÉS HORS TERRITOIRE

Aucune demande déposée à la table du conseil par Mme Karine Marois, directrice des loisirs.

RÉSOLUTION No 287-2019

AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU CENTRE CULTUREL DESJARDINS

Il est proposé par Mme Agnès Derouin, appuyé par M. André Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise M. Marc Corriveau, Maire, à participer à l'Assemblée générale annuelle du Centre culturel Desjardins, qui aura lieu le 9 septembre 2019 à 17h, à la Salle Rolland-Brunelle à Joliette. Les frais de déplacement seront remboursés sur présentation des pièces justificatives.

RÉSOLUTION No 288-2019

INVITATION VIP AUX FÊTES GOURMANDES LANAUDIÈRE

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise M. Marc Corriveau, Maire, et sa conjointe,

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AOÛT 2019

Mme Luce Chevrette, à assister aux Fêtes Gourmandes Lanaudière qui aura lieu du 16 au 18 août 2019, à Saint-Jacques. Les frais de déplacement seront remboursés sur présentation des pièces justificatives.

CORRESPONDANCES

RÉSOLUTION No 289-2019

MODIFICATION À LA SIGNALISATION – RANG BRÛLÉ

Considérant la demande de Béton Adam Inc., concernant la limite de vitesse en face du 300, Rang Brûlé ;

Considérant le nombre élevé de camions sortant de la cour et les automobilistes circulant parfois à grande vitesse ;

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Agnès Derouin et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas prolonge la zone de 40 km/h sur le Rang Brûlé, commençant au croisement de la rue Monique et du Rang Brûlé, jusqu'en face du 300 Rang Brûlé et procède à l'installation des panneaux de « sortie de camions ».

RÉSOLUTION No 290-2019

APPUI AU RÉSEAU DES FEMMES ÉLUES DE LANAUDIÈRE

Attendu que les élues, ex-élues et candidates potentielles se sont dotées d'un réseau structuré afin d'augmenter le nombre de femmes élues tant au sein des conseils municipaux, de la députation, des commissions scolaires, des instances syndicales, économiques, culturelles ou communautaires de la région ;

Attendu que la mission du RFEL est de soutenir et outiller les élues et les candidates potentielles selon leurs besoins, particulièrement celles qui sont seules dans leur conseil, par la formation, le support, le partage d'informations, le développement de compétences et de stratégies, la reconnaissance ;

Attendu que nous reconnaissons l'importance de la présence des femmes au sein des conseils municipaux et favorisons la mise en place de moyens concrets pour augmenter la présence des femmes au sein des lieux de décisions, de même que nous reconnaissons l'expertise du Réseau des Femmes Élues de Lanaudière en ce sens ;

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Geneviève Henry et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas appuie le Réseau des Femmes Élues de Lanaudière par une contribution financière de 100.00\$, reconnaissant ainsi l'importance que nous accordons à la place des femmes au sein des conseils municipaux et nous engageant à soutenir les efforts du RFEL pour l'atteinte de ses objectifs.

PÉRIODE DE QUESTIONS (Aucune)

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AOÛT 2019

RÉSOLUTION No 291-2019

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Jacques Robitaille, appuyé par M. André Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 19h55.

M. Marc Corriveau
Maire

Mme Danielle Lambert, B.A.A.
Directrice générale et sec.-trésorière